

Mme et Mr Roger AUCEL
1 Rue Abbé Lemire
69300 CALUIRE ET CUIRE

OBJET : Cession à la Commune / BH 103-104 / AUCEL
HM/LL/SD

Responsable du Service Urbanisme : Laure LOZANO – **Mail** : l.lozano@ville-vias.fr

Affaire suivie par : Sophie DELAGE – **Tél** : 04 67 21 87 65 – **Mail** : s.delage@ville-vias.fr

Vias, le **27 MAI 2024**

Madame, Monsieur,

Je fais suite à la réception, le 14 mai 2024, en l'Hôtel de Ville de Vias, de votre proposition de cession de vos parcelles cadastrées BH n°103 et 104 (avec les 1/11^{ème} indivis en nature de chemin - ex BH 1368) sises Chemin du Barrage, d'une contenance totale de 636 m², au prix de 6 000 €, soit 9,43 € le m².

Lesdites parcelles sont situées en zone NER au Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié le 24 mai 2022 présentant un risque d'inondation désigné zone rouge Rn au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par Arrêté Préfectoral n° 214-OI-547 du 3 avril 2014, secteur non urbanisable de la Commune.

Aussi, je vous propose d'acquérir les parcelles BH n° 103 et 104 au prix de 3 € le m², soit un prix total de 1 908 € (frais de Notaire à la charge de la Ville de Vias).

Ce prix correspond à une référence foncière retenue par le Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER en date du 05 avril 2024 pour une transaction conclue dans ce même secteur par la Commune.

Si cette valeur foncière reçoit votre accord, je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier accompagné de la mention « bon pour acceptation de prix », daté et signé par chaque propriétaire indivis.

Le Service Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Mme Muriel PRADES
Adjointe au Maire,
Déléguée au Droit des Sols



